

ENSEIGNEMENT Monaco prêt pour les défis de demain



Si la sécurité et son système de santé figurent parmi les atouts majeurs de la principauté, l'éducation est tout aussi essentielle. A la fois pour les Monégasques et les résidents (voire ceux dont les enfants ont accès aux établissements de Monaco) comme pour les étrangers de toutes nationalités qui envisagent de s'y installer. Quelque 4 500 élèves sont scolarisés dans les établissements scolaires du secteur public et près de 2 000 le sont dans ceux du secteur privé hors étudiants des formations supérieures. Sans oublier ceux à vocation artistique dans le secon-

daire ou le supérieur ou encore l'IFSI. Le signe le plus symbolique de la qualité de l'enseignement monégasque est la publication chaque année des résultats du baccalauréat. En 2016, faut-il le rappeler, le taux de réussite des élèves du lycée Albert I^{er} et du lycée François d'Assise Nicolas Barré a été de 98,3% au baccalauréat général dès le premier tour et de 100% à l'issue du second. 202 mentions ont été obtenues sur 241 candidats présentés : 61 mentions Très Bien, 68 Bien et 73 Assez Bien. Pour le baccalauréat technologique, le taux de réussite était au premier tour de 98,4% et de 100%

“ Le signe le plus symbolique de la qualité de l'enseignement est la publication des résultats du baccalauréat. ”

au second pour les élèves du lycée Albert I^{er} avec 52 mentions pour 64 candidats. Résultats excellents aussi pour les élèves du lycée Technique et Hôtelier qui obtenaient des scores compris entre 95% et 100% selon les baccalauréats ou sections.

Le développement du privé

Le système public fonctionne donc à la satisfaction générale, le privé vient compléter ce dispositif avec des résultats qui en montrent l'efficacité. Le succès de l'International School of Monaco (ISM) en témoigne avec ses 650 élèves représentant une cinquantaine de natio-

Résultats toujours historiquement excellents au baccalauréat.
Secteur public dynamique, secteur privé en développement.
La principauté ne ménage pas ses efforts dans le domaine de l'enseignement
et investit massivement pour répondre aux besoins des différents
établissements. Monaco aide aussi ses étudiants désireux de partir
à l'étranger accomplir leurs études supérieures.
D'autres projets pourraient aussi voir le jour en principauté.



L'International University of Monaco à Fontvieille.

nalités contre 34 élèves lors de l'ouverture il y a 22 ans (voir page 36). Un établissement qui a su répondre à une demande et satisfaire les exigences de parents venus de divers horizons tout ceci dans un climat de parfaite entente avec la direction de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports. L'ISM se flatte elle aussi d'obtenir un taux de réussite de 100% au baccalauréat. Une fois le précieux sésame obtenu, c'est l'ouverture vers le grand large dit l'enseignement supérieur.

Dans ce domaine aussi, Monaco a su convaincre et attirer. Si la présence de l'International University of Monaco (IUM) est connue de

tous, son importance, son développement, le classement mondial reconnu de sa formation ne sont pas toujours suffisamment perçus tout comme sa capacité à s'adapter aux besoins spécifiques de la principauté (voir pages 34-35). L'IUM accueille des étudiants de très nombreuses nationalités, elle permet aussi à ceux qui le souhaitent de rester en principauté pour y faire leurs études supérieures.

Aide au financement

D'autres partent néanmoins en France, en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis, en Asie ou ailleurs pour y effectuer leurs études qu'il s'agisse de Monégasques ou d'enfants de résidents souvent avec un coût élevé. Christian Barilaro dans son rapport sur le projet de loi 942, le soulignait : « *Les études supérieures, en particulier lorsqu'elles sont effectuées à l'étranger, représentent cependant un coût important, spécialement pour les étudiants monégasques et leur famille. En effet, un nombre important d'Etats prévoient des frais de scolarité plus élevés pour les étudiants en mobilité internationale que pour les ressortissants nationaux. Ainsi, plusieurs Etats membres de l'Union européenne, imposent des frais de scolarité majorés lorsque les étudiants, à l'instar des Monégasques, sont originaires de pays tiers. Il est vrai que des aides financières de l'Etat sont d'ores et déjà allouées aux étudiants au moyen des bourses d'études. Leur montant n'est toutefois pas toujours suffisant pour permettre le financement des études supérieures* ». D'où l'idée contenue dans la proposition de loi 212 (revenue en projet de loi adopté le 27 avril 2016) de créer une nouvelle aide financière au bénéfice des étudiants de nationalité monégasque. Cette aide consiste en un cautionnement des prêts

éventuellement souscrits par les étudiants à la charge exclusive de l'Etat et le paiement par l'Etat de l'intégralité des intérêts et accessoires de ces prêts. Le tout bien sûr sous certaines conditions. Une nouvelle facilité, voire incitation pour que les étudiants monégasques puissent acquérir un haut niveau de formation à l'étranger sachant que certains y commencent leur carrière et que beaucoup reviennent en principauté tôt ou tard.

L'exemple d'HEC

Les diplômés ou anciens élèves de grandes écoles sont nombreux en principauté. C'est ainsi qu'il y a à Monaco une cinquantaine d'HEC, selon Jean Castellini lequel explique qu'il pourrait y avoir plus d'étudiants et des formations plus diversifiées dans le supérieur en principauté. Tout ceci allant de pair avec le développement des *start-ups* et le projet d'incubateur associant l'Etat et le privé, poursuit le conseiller de gouvernement-ministre des Finances et de l'Economie.

Dans un autre domaine, n'avait-on pas envisagé la création d'un institut Alain Ducasse il y a quelque temps ? S'ils peuvent être en synergie avec les activités de Monaco, l'enseignement et l'éducation constituent en outre un secteur porteur c'est évident. Un secteur en tout cas auquel la principauté consacre une part importante de ses investissements quel que soit le niveau d'enseignement.

Comment ne pas évoquer (voir pages 40-41) la construction du nouveau collège boulevard Charles III, la reconstruction de FANB ou encore les futurs locaux affectés à l'ISM à Testimonio II ? Autant d'exemples d'une volonté politique forte qui pourrait certainement favoriser le cas échéant l'arrivée de nouvelles entités.

● Noël METTEY